



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Pourquoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Evaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.

Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Définition :

L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : [Ville de Saint-Tropez](#)

Commune et département) : [Saint-Tropez](#)

Adresse : [2 place de l'Hôtel de Ville](#)

Téléphone : [04 94 55 90 00](#)

Responsable du projet : [Monsieur LESCA](#)

Email : blesca@ville-sainttropez.fr Téléphone : [04 94 55 96 23](#)

Nom du projet : [Réhabilitation du quai de l'épi dans le port de Saint-Tropez](#)

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences (ex : dossier soumis à notice d'impact, ou : dossier soumis à autorisation d'occupation temporaire du domaine public) ? [Dossier soumis à examen au cas par cas](#)

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Le quai de l'épi se situe sur le domaine public portuaire, dans la partie Sud-Ouest du bassin du vieux port de Saint-Tropez. Il constitue le prolongement du quai Bouchard, de l'angle de la pierre froide face à l'établissement « L'OPERA » jusqu'à l'angle de la pierre froide face à la boutique « LE PALAIS DU CIGARE » (cf. annexe 2 Note de présentation).

Cette partie du port, et les ouvrages qui la constituent, présentent :

- Un très mauvais état ;
- Les différents réseaux sont établis de façon anarchique et souvent sans autorisations.

La commune de Saint-Tropez envisage ainsi de réhabiliter ce secteur (mise aux normes notamment) selon le programme global suivant :

- Longueur de quai à réhabiliter : 74 ml environ ;
- Largeur de quai à réhabiliter : 8 ml environ (auxquels s'ajoute la chaussée) ;
- Travaux sous-marins.

b. **Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie**

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).



Figure 1 : Localisation de la zone de projet sur une carte IGN 1/25000^e – Source : ©Géoportail, ©IGN, CRIGE PACA, Région Provence-Alpes Côte d'Azur, Département du Var



Figure 2 : Localisation de la zone de projet par rapport aux sites Natura 2000, échelle – Source : ©carto-geo.ide, DREAL PACA

Nom de la commune : Saint-Tropez

N° Département : 83

Lieu-dit : -

En site(s) Natura 2000

n° de site(s) : -

n° de site(s) : -

Hors site(s) Natura 2000 **X** A quelle distance ?

A du site n° de site(s) : La Plaine et le Massif des Maures (FR9301622) – 6 km

Corniche varoise (FR9301624) – 3km

c. **Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention**

Longueur de quai à réhabiliter : 74 ml

Largeur de quai à réhabiliter : 8 ml

Longueur du ponton fixe : 51 ml

Largeur du ponton fixe : 1,50 ml

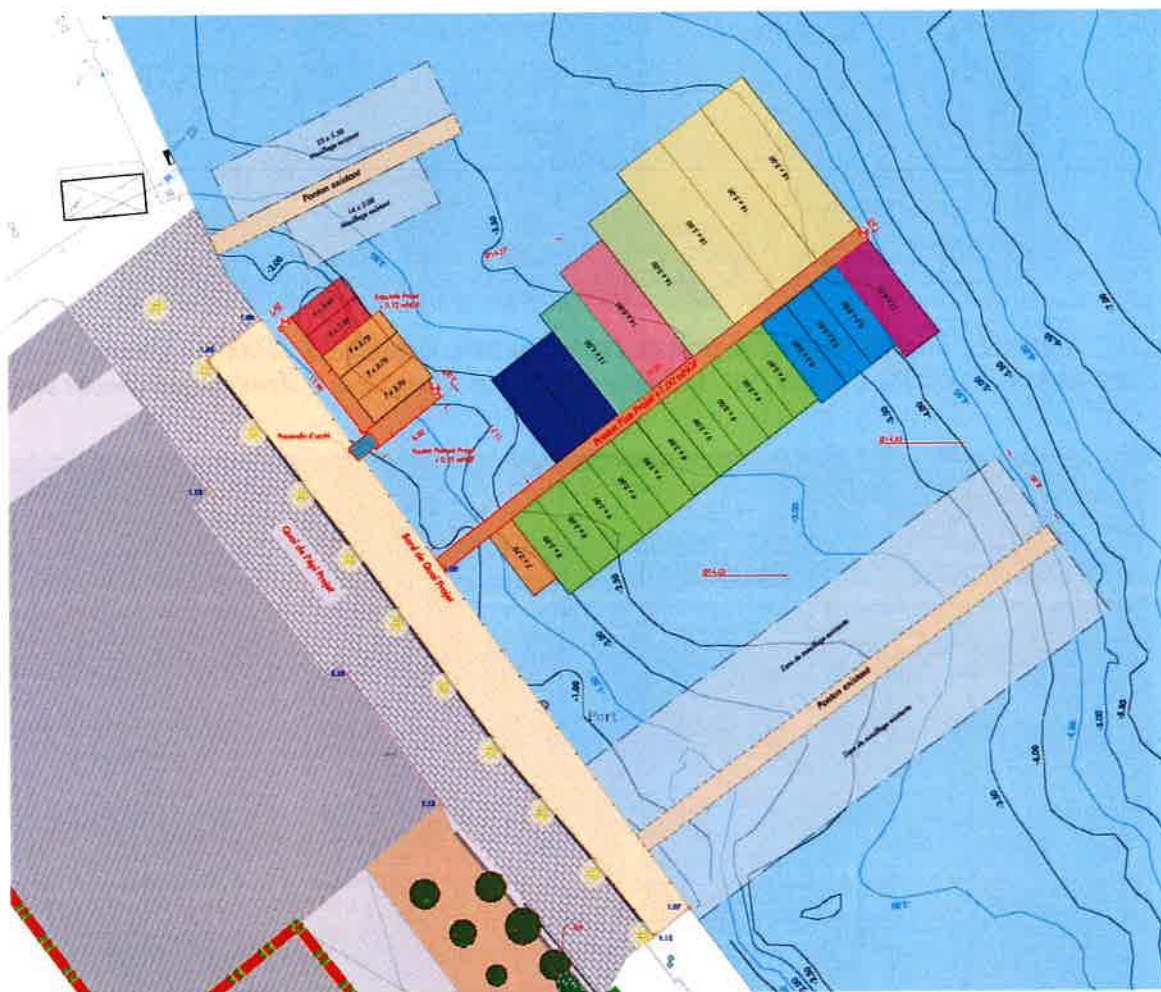


Figure 3 : Plan projet

Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

☒ diurne

☐ nocturne

- Durée précise si connue :

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

☐ < 1 mois

☐ 1 an à 5 ans

☐ 1 mois à 1 an

☐ > 5 ans

- Période précise si connue (de tel mois à tel mois) :

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

☐ Printemps

☒ Automne

☐ Eté

☒ Hiver

- Fréquence :

☐ chaque année

☐ chaque mois

☒ autre (préciser) : ponctuelle

d. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Le projet de réhabilitation du quai de l'épi n'entraînera pas d'interventions particulières ou de rejets pendant sa phase d'exploitation. En effet, le secteur conservera son exploitation habituelle, à savoir la circulation piétonne, et sur le plan d'eau la circulation de navires.

Il est prévu néanmoins dans le cadre des travaux du quai, de mettre en place des équipements de traitement des eaux de ruissellement avant rejet en mer. Ces équipements seront dimensionnés de manière à capter les eaux de la zone pour assurer leur traitement. Ils seront régulièrement curés et contrôlés, comme le prévoit la réglementation en vigueur.

e. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet : 2 312 000,00 euros HT, soit 2 774 440,00 euros TTC.
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

☐ < 5 000 €

☐ de 20 000 € à 100 000 €

☐ de 5 000 à 20 000 €

☐ > à 100 000 €

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- ☐ Rejets dans le milieu aquatique
- ☒ Pistes de chantier, circulation (période de chantier)
- ☐ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- ☒ Poussières, vibrations (période de chantier)
- ☒ Pollutions possibles (période de chantier)
- ☐ Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- ☒ Bruits (période de chantier)
- ☐ Autres incidences

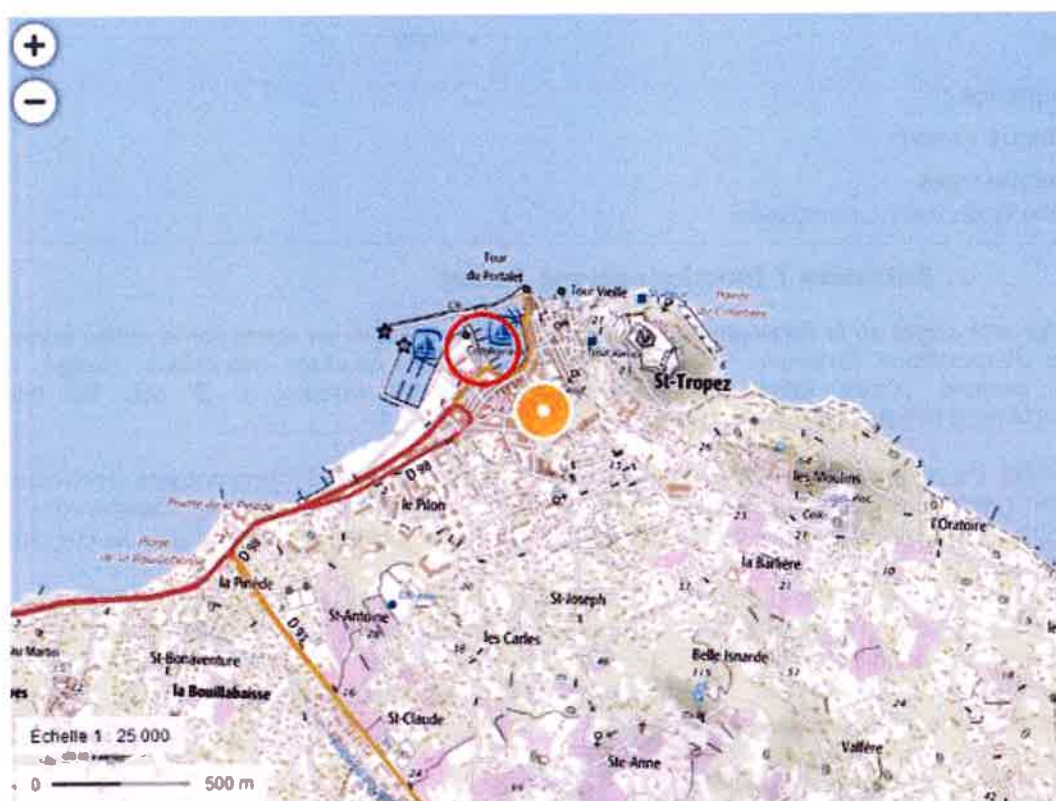


Figure 4 : Zone d'influence du projet (rayon de 250m) – Source : ©Géoportail

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- ☐ Réserve Naturelle Nationale
- ☐ Réserve Naturelle Régionale
- ☐ Parc National
- ☐ Arrêté de protection de biotope
- ☒ Site classé
- ☒ Site inscrit
- ☐ PIG (projet d'intérêt général) de protection
- ☐ Parc Naturel Régional
- ☐ ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- ☐ Réserve de biosphère
- ☐ Site RAMSAR

☒ Le projet se situe dans le périmètre des abords de plusieurs monuments historiques

USAGES :

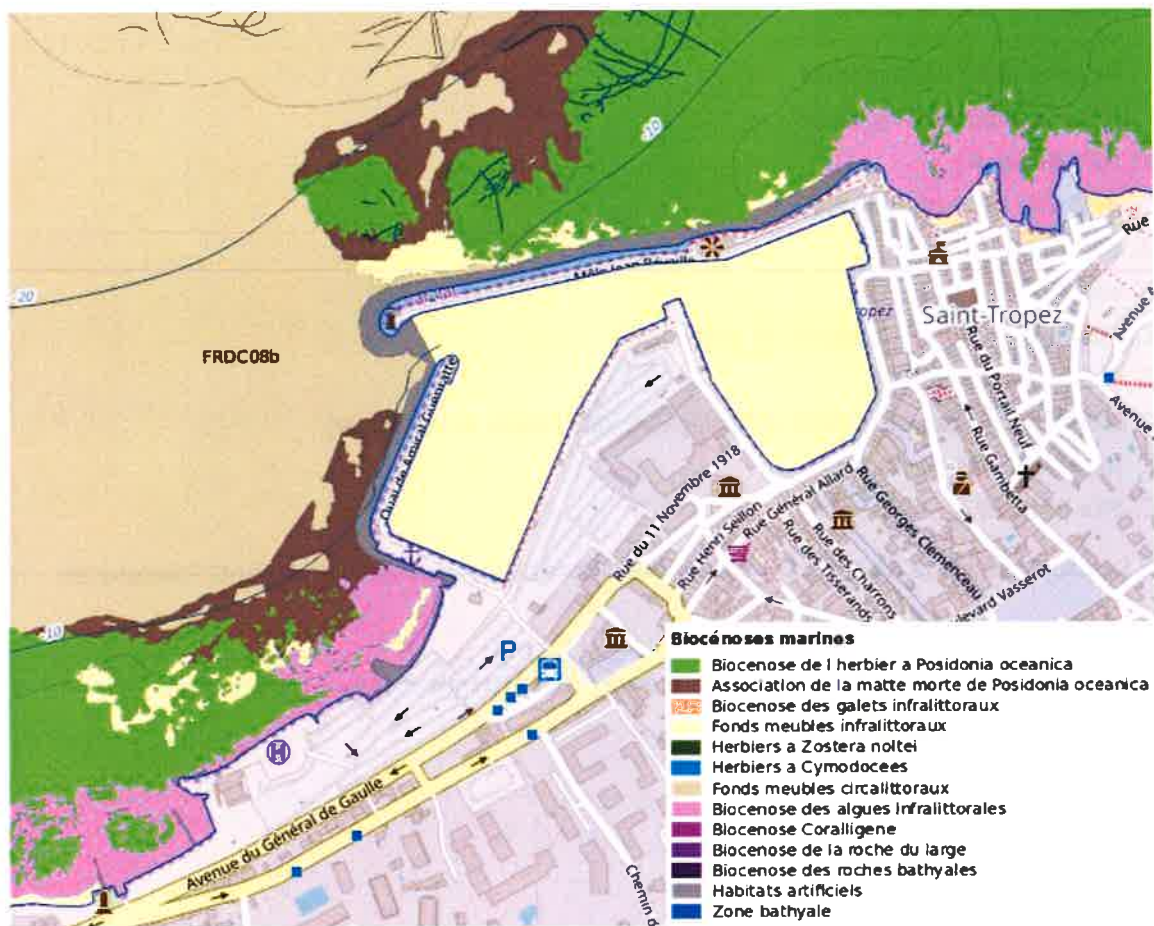
Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- ☐ Aucun
- ☐ Pâturage / fauche
- ☐ Chasse
- ☐ Pêche
- ☒ Sport & Loisirs (plaisance, activités nautiques, zones de baignade)
- ☐ Agriculture
- ☐ Sylviculture
- ☐ Décharge sauvage
- ☐ Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- ☐ Cabanisation
- ☒ Construite, non naturelle (port)
- ☒ Autre : port de plaisance

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.



PHOTOGRAPHIES DU SITE



Figure 6 : Vue aérienne de la zone de projet – Source : ©Google Earth, date des images : 01/04/2018



















TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouses pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :		
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :		
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :		
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre : Fonds meubles infralittoraux		Les fonds marins du port de Saint-Tropez sont des fonds meubles infralittoraux dont les sédiments sont par secteurs très pollués (activités historiques de chantiers navals).
Autre type de milieu			

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles	Testudo Hermanni		
	Emys orbicularis		

	<i>Caretta caretta</i>		
Invertébrés	<i>Oxygastra curtisii</i>		
	<i>Euplagia quadripunctaria</i>		
	<i>Coenagrion mercuriale</i>		
	<i>Euphydryas aurinia</i>		
	<i>Limoniscus violaceus</i>		
	<i>Lucanus cervus</i>		
	<i>Osmoderma eremita</i>		
	<i>Cerambyx cerdo</i>		
	<i>Pinna nobilis</i>		-
	<i>Corallium rubrum</i>		
	<i>Palinurus elephas</i>		
	<i>Scyllarides latus</i>		
	<i>Spongia officinalis</i>		
	<i>Centrostephanus longispinus</i>		
Mammifères marins	<i>Tursiops truncatus</i>		
	<i>Balaenoptera physalus</i>		
	<i>Balaenoptera acutorostrata</i>		
	<i>Delphinus delphis</i>		
	<i>Globicephala melas</i>		
	<i>Grampus griseus</i>		
	<i>Physeter catodon</i>		
	<i>Ziphius cavirostris</i>		
	<i>Stenella coeruleoalba</i>		
Mammifères terrestres	<i>Miniopterus schreibersii</i>		
	<i>Myotis capaccinii</i>		
	<i>Rhinolophus hipposideros</i>		
	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>		
	<i>Myotis blythii</i>		
	<i>Barbastella barbastellus</i>		
	<i>Myotis capaccinii</i>		

	Myotis emarginatus		
	Myotis bechsteinii		
	Myotis myotis		
Oiseaux			
Plantes	Posidonia oceanica		
Poissons	Barbus meridionalis		
	Telestes souffia		
	Sciaena umbra		
	Epinephelus marginatus		

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Le projet de réhabilitation du quai de l'épi n'entraînera pas la destruction ou la détérioration d'habitat ou d'habitat d'espèce d'intérêt communautaire. En effet, le port est constitué de fonds marins infralittoraux dont les sédiments sont par secteurs très pollués (activités de chantiers navals historiques dans le port). Ils sont ainsi très pauvres et ne constituent pas d'habitats propices au développement des espèces.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Le projet de réhabilitation du quai de l'épi n'entraînera pas la destruction d'espèces mais pourra perturber les espèces vagiles présentes sur le secteur des travaux. Ces espèces fuiront la zone durant les travaux et la recolonisera naturellement en période d'exploitation du projet.

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

La zone de projet ne se situant pas dans un secteur propice à la réalisation des fonctions vitales des espèces (absence de cavités, sédiments pauvres et partiellement pollués), celles-ci ne seront pas perturbées à ce niveau-là.

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

X NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Le projet de réhabilitation du quai de l'épi dans le port de Saint-Tropez n'aura pas d'incidences sur le site Natura 2000 de la Corniche varoise qui se situe à environ 3km. En effet, les impacts des travaux seront cantonnés à l'enceinte portuaire et n'atteindront pas le périmètre de la zone protégée. Par ailleurs, les travaux n'auront pas d'incidences sur les espèces d'intérêt communautaire citées dans le Formulaire Standard de Données de la zone Natura 2000.

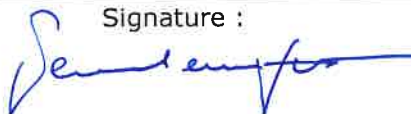
Le projet n'aura pas non plus d'incidences sur le site Natura 2000 de la Plaine et du Massif des Maures, situé à plus de 6km en milieu terrestre.

☐ OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : SAINT-TROPEZ

Signature :

Le (date) :



Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l' « Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 » :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Publications)

- Information cartographique GeoIDE-carto :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Accès directs > Données / Cartographies > Cartographie interactive)

- Dans les **fiches de sites région PACA** :

Sur le site internet du ministère :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr> (Eau et Biodiversité > Espaces et milieux naturels terrestres > **Natura 2000**)

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > DOCOB en PACA)

- Dans le **Formulaire Standard de Données** du site :

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr> (Programmes > Recherche de données Natura 2000)

-auprès de l'**animateur** du site :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Le réseau > En PACA > Les sites Natura 2000)

-auprès de la **Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)** du département concerné :

Voir la liste des DDT dans l' « Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 »

